



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 2 MARS 2023

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **41**  
- représentés : **4**  
**TOTAL 45**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	- - -
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Philippe BUCHMANN, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTNER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

### Membres représentés :

Mme Solène HOEHN                      ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET  
M. Thierry KLEIN                        ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER  
Mme Mireille RODRIGUEZ            ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER  
Mme Nathalie DISCHLER              ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

### Membre excusé :

-

### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – SEISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE D'URGENCE ET DE SOLIDARITE AUX POPULATIONS**

---

**N° 23-10**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1, modifié par la loi N° 2008-352 du 16 avril 2008 visant à renforcer la coopération transfrontalière et interrégionale ;

**CONSIDERANT** la volonté des élus de notre territoire de venir en aide aux populations turques et syriennes, suite aux séismes qu'elles viennent de subir ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes constitue la bonne échelle d'intervention à ce titre,

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 16 février 2023 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

suite aux séismes en TURQUIE et en SYRIE, de venir en aide aux populations sinistrées à hauteur de 1,00 € par habitant, soit un montant total de 41.197,00 €, en :

- d'une part, allouant une subvention exceptionnelle de 20.000,00 € à l'association CERCLE D'AMITIE FRANCE TURQUIE (C.A.F.T.),
- d'autre part, abondant de 21.197,00 € le Fond d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) à ce titre,

**dit**

que les crédits correspondants seront inscrits au compte 65748 du Budget Primitif de l'Exercice 2023.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,



Pascal GEHIN

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 7 mars 2023
- publication sur le site internet le : 7 mars 2023

**Acte à classer****DE-23-10**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-03-07T11-54-41.00 ( MI243590921 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20230302-DE-23-10-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : FINANCES ET BUDGET - SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE  
: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'AIDE D'URGENCE ET DE  
SOLIDARITE AUX POPULATIONS

Date de décision : 02/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. SubventionsIdentifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : [23-10 FB SEISMES EN TURQUIE ET SYRIE SUBVENTION D'AIDE D'URGENCE E AUX POPULATIONS.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 07/03/23 à 11:54

Par **SEGUIN Muriel****Transmis**

Date 07/03/23 à 11:54

Par **SEGUIN Muriel****Accusé de réception**

Date 07/03/23 à 12:11